



## Commune de VESSEAUX

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

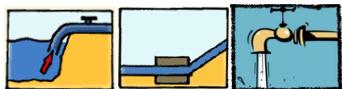
## Exercice 2016

## **Table des matières**

1. Caractérisation technique du service.....	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4. Nombre d'abonnés.....	4
1.5. Eaux brutes : Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.6. Eaux traitées.....	5
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :.....	5
1.6.2. Production .....	6
1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice.....	6
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	7
2.1. Modalités de tarification.....	7
2.2. Facture d'eau type (D102.0).....	7
3. Indicateurs de performance.....	8
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	8
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	9
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	11
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	11
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	11
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	11
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	12
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	13
4. Financement des investissements.....	13
4.1. Branchements en plomb.....	13
4.2. Montants financiers.....	13
4.3. État de la dette du service.....	13
4.4. Amortissements.....	13
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	14
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	15
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	15
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	16

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



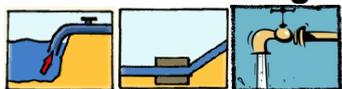
Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Commune de VESSEAUX
- Caractéristique : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

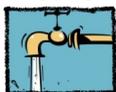
- Territoire desservi : l'ensemble de la commune de VESSEAUX à l'exception des hameaux de: la Valette, Blachère et le Taillé.
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation : 25/01/2010.....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 13/12/2006.....  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

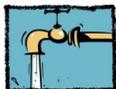
### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1951 habitants au 31/12/2016 (1900 habitants au 31/12/2015).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 920 abonnés au 31/12/2016. (899 abonnés au 31/12/2015)

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Total	899	919	1	920	2,34 %

Liste des abonnés non domestiques :

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes « Champ-long » 80 lits

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 31,56 abonnés/km au 31/12/2016 (30,83 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,12 habitants/abonné au 31/12/2016 (2,11 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2016. (104,23 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015).

## 1.5. Eaux brutes : Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 112 771 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2016 (119 066 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015).

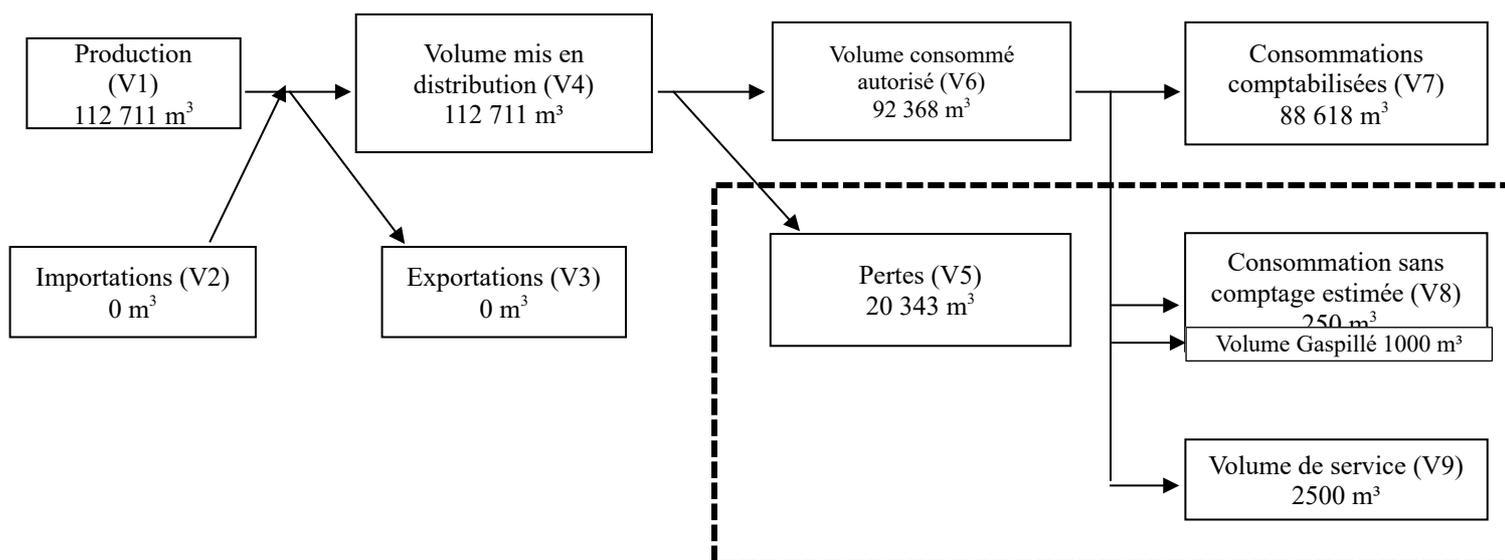
Ressources et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Bujarelles	Sources	2 l/s = 7,2m <sup>3</sup> /h	92 925 m <sup>3</sup>	85 437 m <sup>3</sup>	-8,0%
Aigues Freydes	Forage	25 m <sup>3</sup> /h	26 641 m <sup>3</sup>	27 334 m <sup>3</sup>	+2,6%
<b>Total</b>			<b>119 066 m<sup>3</sup></b>	<b>112 771 m<sup>3</sup></b>	<b>-5,3%</b>

- débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



#### Définitions adaptées au contexte de Vesseaux:

**Production (V1) = Volume mis en distribution (V4)** = somme des volumes issus des ouvrages de production sources et forage qui seront introduit dans le réseau de distribution

**Volume consommé autorisé (V6)** = consommations comptabilisées + volume défaut de comptage + consommation sans comptage + volume gaspillé + volume de service

**Consommations comptabilisées (V7)** = relevé de compteur des abonnés

**Volume défaut de comptage** = tous les étalonnages mettent en évidence que les compteurs sous-comptent de façon non négligeable au fur et à mesure de leur vieillissement. Sur Vesseaux les pertes moyennes par sous-comptage peuvent être estimées à environ 6%

**Consommation sans comptage estimée (V8)** = point de consommation sans compteur

**Volume gaspillé** = événements accidentels tels que des casses de réseau, des ouvertures intempestives des poteaux incendie, WC publics...

**Volume de service (V9)** = volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution par la vidange des réservoirs pour leur entretien, les manœuvres des bouches à incendies...

### 1.6.2. Production



Le service a **deux stations** de traitement

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Réservoir de Pont de brunet	Traitement de la turbidité par filtration + chloration
Réservoir d'Aigues Freydes	chloration

### 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	93 705 m <sup>3</sup>	88 618 m <sup>3</sup>	- 5,43 %

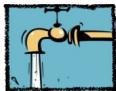
### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 29,162 kilomètres au 31/12/2016 (29,162 km au 31/12/15).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	60,00 €	60,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		1,16 €/m <sup>3</sup>	1,16 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA (5,5%) <sup>(2)</sup>	5,50%	5,50%
Redevances	Redevance pour pollution (Agence de l'eau)	0,29 €/m <sup>3</sup>	0,29 €/m <sup>3</sup>

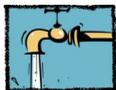
<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 13/12/2006 effective à compter du 22/12/2006 fixant les tarifs du service d'eau potable

Délibération du 26/07/2007 effective à compter du 01/08/2007 fixant le tarif des relevés de compteurs d'eau

### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

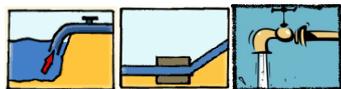
		Exercice 2015	Exercice 2016
Tarifs		Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle		60,00 €	60,00 €
Part proportionnelle		1,16 € x 120 m <sup>3</sup> = 139,00 €	1,16 € x 120 m <sup>3</sup> = 139,00 €
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité		199,00 €	199,00 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		120 * 0,29 = 34,80€	120 * 0,29 = 34,80€
TVA (5,5 %)		12,86 €	12,86 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>		47,66 €	47,66 €
<b>Total</b>		<b>246,66 €</b>	<b>246,66 €</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>		<b>2,06 €</b>	<b>2,06 €</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : abonnement annuel en été et consommation annuelle en fin d'année.

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 169 485 € (161 573 € au 31/12/2015).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	13	0	9	0
Paramètres physico-chimiques	13	0	9	0

Sur l'ensemble des analyses réalisées en 2016, tous les résultats relatifs à des limites de qualité étaient conformes. En revanche deux dépassements de références qualité ont été constatés :

15/02/2016 : aluminium 240 µg/L (référence qualité : 200 µg/L)

16/12/2016 : équilibre calco 3 (référence qualité : 2)

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	100,00%	100,00%
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	100,00%	100,00%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	10
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	10
<b>PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Partiel	0

VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>100</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau	81,5 %	81,9 %
Indice linéaire de consommation – ILC (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	9,16	8,68
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,4 %	78,6 %

**Tableau 26 : Valeurs guides des indicateurs**

I.L.C. (m3/j/km)	< 10	10 < I.L.C. < 30	> 30
Catégorie de réseau	Rural	Semi - rural	Urbain
I.L.P. Bon (m3/j/km)	< 1,5	< 3	< 7
I.L.P. Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
I.L.P. Médiocre	2,5 < I.L.P. < 4	5 < I.L.P. < 8	10 < I.L.P. < 15
I.L.P. Mauvais	> 4	> 8	> 15

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,28 m<sup>3</sup>/j/km (2,38 m<sup>3</sup>/j/km en 2015).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau - ILP (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de 1,92 m<sup>3</sup>/j/km (2,1 m<sup>3</sup>/j/km en 2015).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	44 m	197 m	0 m	123,5	717

Au cours des 5 dernières années 1081,5 m de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,74% (0,25 % en 2015).

## 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

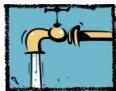
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Ressources	Sources de Bujarelles	Forage d'Aigues Freydes
Date du rapport de l'hydrogéologue	28/02/90	27/02/89
Date de l'arrêté préfectoral	06/11/92	21/08/91
Valeur de l'indice	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100 %. (100% en 2015).

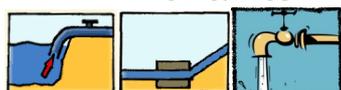
## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. L'ensemble des branchements en plomb de la commune ont été supprimés en 2013.

### 4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (travaux renouvellement AEP Fort)	51 436,00 €	129 570,00
Montants des subventions en €	0,00 €	89 955,00
Montants des contributions du budget générales en €	0,00 €	0,00

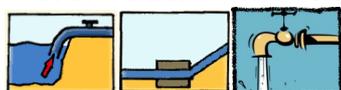
### 4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes pour les services eau et assainissement:

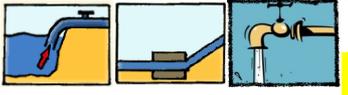
	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	317 113,00 €	448 042,00
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	19 472,10 €
	en intérêts	13 032,88 €
		32 505,00

### 4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 84 488,02 € (122 681,03 € en 2015).

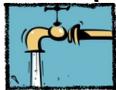
#### **4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**



Opérations	Montants estimatif € HT	Année de réalisation
Réhabilitation du réseau AEP – quartier les Mappias – les Audiberts	60 000,00	2018
Creation d'un forage a coté de celui existant d'Aigues Freydes	350 000,00 €	2017

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a accordé 9 demandes d'abandon de créance en eau et assainissement.

32,29 € ont été abandonnés, soit 0,0003 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2016 (0,0046 €/m<sup>3</sup> en 2015).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Aucune opération de coopération décentralisée n'est mise en place.

L'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1900	1951
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,06 €/ m <sup>3</sup>	2,06 €/m <sup>3</sup>
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,00%	100,00%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100,00%	100,00%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90/120	100/120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,50%	81,90%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,4 m <sup>3</sup> /j/km	2,3 m <sup>3</sup> /j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2.1 m <sup>3</sup> /j/km	1,9 m <sup>3</sup> /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,25%	0,74%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100,00%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0046 €/m <sup>3</sup>	0,0003 €/m <sup>3</sup>